



communiqué

N°:
No.: 112

Le 23 juillet 1985

IMPOSITION DE L'ÉTAT D'URGENCE EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, l'honorable James Kelleher, C.P. et député, a émis aujourd'hui le communiqué suivant.

Les événements tragiques des dernières semaines en Afrique du Sud ont culminé dans l'imposition de l'état d'urgence. Le gouvernement canadien ne peut que condamner vigoureusement l'utilisation de mesures répressives pour faire taire les protestations contre l'injustice et l'inégalité. Nous déplorons la violence d'où qu'elle vienne, mais nous ne pouvons ignorer que ce sont la discrimination, l'exclusion et le rejet qui ont amené cette situation désespérée. Dans la déclaration de principe qu'il a faite sur l'Afrique du Sud à Baie-Comeau le 6 juillet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait allusion au danger de l'élargissement du conflit et à la nécessité urgente d'un changement de cap. Je réitère de nouveau l'appel qu'il a lancé au gouvernement de l'Afrique du Sud pour que ce dernier brise le cercle de la violence, qu'il abandonne la répression et qu'il s'associe sincèrement et sur un pied d'égalité avec tous les Sud-Africains.